



Préavis de congé de bail

Par **LESNADOUS**, le **03/12/2014** à **20:26**

Bonjour,

Notre locataire nous adresse un courrier pour résiliation de son bail locatif ramenant le préavis du congé prévu dans le contrat de bail de 3 mois à

1 mois pour le motif suivant :

son employeur lui demande de résider à 10 minutes de son lieu de travail sachant que la profession de notre locataire est conducteur déménageur et que le lieu de travail correspond au dépôt de stockage des meubles.

Ce motif est-il recevable et correspondant à un cas de force majeure ?

Si ce n'est pas le cas, quel recours avons-nous ?

Pouvons-nous lui exiger de respecter le préavis de résiliation de bail de 3 mois ou ne pas lui restituer la caution s'il refuse ?

Merci pour votre réponse.

Cordialement.